

Demande de subvention pour le financement de l'étude Parcs-Relais

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 13/05/03	favorable	séance du 19/06/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 - Imputation : 617.815 7471.815	Montant : 36 000 € T.T.C. Recettes : 19 565 € H.T.

1. Contexte

Dans le cadre des PDU de la Ville de Besançon et de l'agglomération bisontine, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a restructuré son réseau de transport sur l'ensemble de son territoire en 2002.

La Communauté d'Agglomération a réalisé cette restructuration en amenant les cars périurbains sur des pôles d'échanges. Suite à la mise en place des pôles d'échanges, une plateforme devant servir de parc-relais à Micropolis (boulevard Allende - Besançon) a été réalisée. La CAGB aurait par ailleurs l'opportunité de créer un autre parc-relais à proximité du pôle d'échange de TEMIS.

Une étude devra permettre d'analyser la situation, la mise en place, la gestion de nouveaux parcs-relais sur l'agglomération et parfaire les équipements existants.

Cette étude sera intégrée aux réflexions PDU de l'agglomération.

2. Contenu de l'étude

Le cabinet d'études devra étudier techniquement l'implantation de futurs parcs-relais, le fonctionnement et la gestion du parc-relais Micropolis et des futurs parcs-relais sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les coûts, l'étude devra s'attacher à définir l'enveloppe prévisionnelle provisoire que le maître d'ouvrage aura à soutenir pour satisfaire aux exigences techniques de réalisation des aménagements proposés. L'enveloppe fixera un montant maximal et minimal d'investissement et de fonctionnement (gestion) pour chaque aménagement.

3. Phasage de l'étude

Le cahier des charges de l'étude prévoit les phases suivantes :

- ✓ Phase 1 : Etude d'implantation des parcs-relais.

- ✓ Phase 2 : Etude de fonctionnement des parcs-relais : définition des besoins, élaboration de scenarii et phasage de réalisation.
- ✓ Phase 3 : Etude de propositions pour la ou les gestions des parcs-relais.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prévoit un délai total d'étude de 5 mois se répartissant ainsi :

- 3 mois pour la phase implantation des parcs-relais et dimensionnement
- 2 mois pour la phase fonctionnement et gestion des parcs-relais

4. Plan de financement prévisionnel

Montant prévisionnel des investissements : 30 100 € H.T., soit 36 000 € T.T.C

- Etat (ATSR) : 19 565 € HT
- Part à la charge de la C.A.G.B : 10 535 € H.T.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assurera le financement de l'ensemble des dépenses T.T.C. après déduction des subventions obtenues, la T.V.A. étant estimé à 5 900 €.

L'ensemble de ces investissements correspond au programme pluriannuel de développement des transports publics sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le montant a fait l'objet d'une inscription sur le compte n°617.815 du budget principal.

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise M. le Président à rechercher des subventions relatives à la réalisation de cette étude et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

Pour extrait conforme,

Le Président